

C O M M U N E D E M O N T A N A

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION
D'UN CENTRE SCOLAIRE A MONTANA-VILLAGE



RAPPORT DU JURY

Février 1981

1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY

2. APPRECIATION GENERALE DU NIVEAU DES PROJETS,
INCIDENCE SUR LA CRITIQUE, LE TRAVAIL DU JURY
ET LE JUGEMENT

3. JUGEMENT
 - 3.1 Critères pour l'élimination au 1er tour
et élimination
 - 3.2 Critères pour le 2ème tour et remarques
succinctes à l'endroit des projets éliminés
 - 3.3 Critères pour le 3ème tour et critique
des projets

4. CLASSEMENT, ATTRIBUTION DES PRIX ET ACHAT

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6. OUVERTURE DES ENVELOPPES

1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY

1.1 Le jury chargé d'examiner et de classer les projets présentés est composé de cinq membres et de deux suppléants, ainsi que d'experts à voix consultative :

Président : M. Bernard ATTINGER,
architecte cantonal

M. Vincent MANGEAT,
architecte FAS EPF L-SIA, à Nyon

M. Arnold MEICHTRY,
architecte ETS, à Genève

M. Jean-Louis REY,
président de la Commission scolaire

M. Jérémie ROBYR,
président de la Commune

Suppléants : M. Jean-Pierre BRAUNE,
architecte ETS, à Sion

M. François KUONEN,
architecte ETS, constructions scolaires.
Service des Bâtiments Etat du Valais

Experts : M. Hubert CONSTANTIN,
chef Service du feu et PC, à Sion

M. Paul CURDY,
inspecteur cantonal de la gymnastique,
à Sion

M. Anselme PANNATIER,
chef du Service de l'enseignement primaire,
à Sion,
remplacé par son adjoint, M. R. BESSE

1.2 Le jury s'est réuni les 11, 12 et 13 février 1981 à la Salle paroissiale de Montana-Village pour délibérer, juger et classer les projets exposés. Les experts ont été entendus le 12 février 1981.

1.3 Le jury a notamment et préalablement à son travail proprement dit :

- revu le programme et règlement du concours,
- pris connaissance du rapport de contrôle technique établi par MM. Jean-Pierre BRAUNE, membre suppléant du jury et François KUONEN, responsable des constructions scolaires et sociales au Service cantonal des bâtiments. Ce document est produit en annexe,
- visité une nouvelle fois le site retenu pour la construction,
- réfléchi au sens de son travail, aux responsabilités qui lui sont attachées, ainsi qu'au niveau général du dispositif critique qu'il est invité à formuler.

1.4 Le jury s'est réuni une dernière fois le 13 février 1981 pour conclure et formuler son jugement final.

1.5 Examen préalable et recevabilité des projets.

Le jury a constaté que 30 projets ont été régulièrement déposés dans les délais impartis. Ils ont été classés et exposés dans l'ordre des devises, (cf. PV de la séance d'ouverture des cartables, produit en annexe). L'examen préalable ne révèle pas de situation particulière susceptible d'entraîner l'exclusion de l'une ou l'autre proposition. Tous les projets sont donc admis au jugement.

Le jury procède alors à un examen détaillé de tous les projets.

2. APPRECIATION GENERALE DU NIVEAU DES PROJETS, INCIDENCE SUR LA CRITIQUE, LE TRAVAIL DU JURY ET LE JUGEMENT

L'examen détaillé de tous les projets incite le jury à formuler une première observation générale sur le niveau relativement bas du débat proposé par les concurrents. Le jury entend donc affirmer en préambule que le concours de projet n'exclut absolument pas une réflexion sur l'architecture. Autrement dit, il affirme que le projet exprime et véhicule une prise de position sur la question même du concours (le contenu idéologique) et une réponse au plan de la chose bâtie et du lieu bâti (la construction organisée en un endroit donné).

Le jury constate qu'il devra, compte tenu des projets présentés, formuler et expliciter progressivement un certain nombre de critères. Le jugement se fera donc selon la formule des "tours" avec élévation progressive des critères d'appréciation.

Pour conclure ce préambule, le jury veut remarquer que le programme proposé ne contenait pas en soi de difficulté particulière au niveau de la compréhension organisationnelle ou fonctionnelle de l'ensemble, sans pour autant oublier l'exigence de bonne organisation et de cohérence du dispositif bâti pour un service.

L'effort de réflexion des concurrents pourrait donc être centré sur des questions plus fondamentales telles que et par exemple :

- L'institution
- l'école, la salle de fête, la place de fête comme expression de la vie sociale et communautaire. L'institution se développe-t-elle et se bâtit-elle dans un langage architectural autonome ou indépendant de celui de l'habitation ?
L'église est-elle aussi une institution ? Comment s'exprime-t-elle dans sa forme bâtie et dans un lieu donné ? Ce modèle peut-il inspirer la réflexion architecturale à propos du thème donné ?
Quelle est la signification et le symbolisme de la chose bâtie ?

- Le lieu bâti
- le terrain ou le site retenu peut-il former avec le dispositif bâti un couple tel que le paysage ne soit pas seulement une toile de fond de l'architecture et l'espace extérieur une entité plus ou moins résiduelle ? Autrement dit, sommes-nous en présence de dispositifs tels que chaque partie contienne et explique le tout ?
- Le type
- un modèle typologique ou un type peut-il inspirer le projet ?
- Le rapport au domaine bâti
- les emprunts mimétiques au domaine bâti vernaculaire ou néo-vernaculaire dans le forme de la "récupération touristique" locale est-elle une marque particulière d'attention et de respect à l'exemplarité et à la haute qualité architecturale des constructions traditionnelles du pays ?
 - un concept clair "d'intégration" peut-il être raisonnablement fondé à ce niveau ?
 - une forme d'emprunt (citation mémoire) par le passage obligé de la réinvention est-elle envisageable ? Si oui, à quel niveau, de quelle manière et à quelles conditions ?
- La commande publique
- en quoi la commande publique se démarque-t-elle de l'activité du secteur privé ?
 - peut-on attendre une forme d'exemplarité de la commande publique ?
- Le contenu idéologique
- l'école et le sport antinomiques ou complémentaires ?
 - travail intellectuel/activité sportive !
 - la fête avouable/secrète, montrée ou cachée. L'espace de fête comme espace "chaud", ouvert au soleil du soir. L'espace de fête dominé et contrôlé par l'école et alors son "accessibilité" pour le village !

3. JUGEMENT

3.1 Critères pour l'élimination au 1er tour et élimination

Le jury retient un premier groupe de critères centrés sur la manière de prendre possession du lieu, c'est l'implantation dans l'idée de construire le lieu, pas d'y poser une construction indifférente et passive, mais de composer activement avec le site. L'implantation comme l'expression de quelque chose pour le lieu et pour le projet. A ce stade de son travail, le jury exprime également une première définition et exigence de qualité architecturale. Il s'agit de remarquer la cohérence d'un rapport entre la prise de possession du lieu et la construction et de vérifier une capacité de définition et de matérialisation d'un espace architectural.

Le jury décide, après délibération, d'éliminer les projets nettement insuffisants par rapport aux premiers critères formulés ci-dessus.

Les projets suivants sont donc éliminés au 1er tour :

nos 10101
12345 B
12554
12789
14713
14801
16106
23203
31123
40252
41480
53777
85275
80808 B
90603

3.2 Critères pour le 2ème tour et remarques succinctes à l'endroit des projets éliminés

Le jury reprend pour le deuxième tour les critères d'implantation et de qualité architecturale tels qu'exprimés au premier tour en mettant encore mieux en évidence leur pertinence et en leur associant une exigence de bonne qualité relationnelle entre les trois éléments (classes - place de fête - salle de gymnastique et de fête).

A propos de la qualité et de la cohérence architecturale, le jury relève la présence ou l'absence d'un projet global ou d'une conception globale pour le site et le programme.

Après un nouvel examen approfondi des projets restants, le jury décide d'éliminer les projets suivants :

nos 00161
12345
12345 A
13556
44444
74727
80808
88888

A propos de ces projets, les remarques suivantes peuvent être formulées sans qu'elles constituent une critique exhaustive.

Les concurrents ne doivent pas oublier que leur projet a, à ce stade du jugement, été retenu compte tenu d'un certain nombre de qualités générales sur lesquelles les remarques suivantes ne reviendront pas.

00161 Forme de monumentalisation assez arbitraire, le sport a-t-il voulu être valorisé dans l'expression générale ?
Les espaces extérieurs sont décomposés en deux zones relativement égales et n'expriment pas un souci de hiérarchie. La place de fête se développe au soleil levant.

- 12345 Le projet veut fonder sa réflexion sur une compréhension topo-morphologique du terrain. C'est peut-être nécessaire mais complètement insuffisant pour le projet.
La cohérence architecturale est assez fragmentaire.
La superposition de la place et des annexes souterraines de la salle se fait d'une manière indifférente.
L'accès des différentes plateformes est problématique.
L'extension des classes est assez difficile.
- 12345 A La référence au modèle du cloître qui est faite ici peut être qualifiée d'arbitraire et de formelle car elle est vidée de tout contenu.
Promiscuité entre les espaces extérieurs de sport et les classes.
La cohérence architecturale n'est pas démontrée.
- 13556 Le projet exprime une sorte de conglomérat de masses sans rapport avec le plan (cohérence architecturale).
L'expression volumétrique banalise l'ensemble.
- 44444 Le projet semble bien plus exprimer une préoccupation formelle à laquelle on sacrifiera tout.
Un concept général significatif ne peut émerger tant pour le lieu que pour le contenu.
- 74727 L'occupation du site ne manque pas d'intérêt.
L'emprunt d'une sorte de modèle vernaculaire dans lequel tout serait sous un même toit (cf. Jura, par exemple) paraît mal adapté à ce pays et arbitraire pour le projet.
- 80808 Le projet exprime un conglomérat d'activités dans des volumes assez incohérents et sans rapport avec le modèle relationnel cité. Le schéma de principe est peut-être hors d'échelle!
Les réflexions à propos de "l'échelle du village" sont superficielles et sans fondement théorique.

88888 Le rapport que la construction veut entretenir avec le site est compréhensible du point de vue des activités extérieures, mais incohérent dans le sens de l'ouverture sur la vallée. Voir par exemple toute l'occupation en aval.
Expression volumétrique hors d'échelle (la maquette pourrait être au 1/1000).
La relation entre la salle et son espace extérieur pourrait être meilleure.
Mauvaise accessibilité au local du feu.

3.3 Critères pour le 3ème tour et critique des projets

Les critères définis pour les deux premiers tours sont repris au troisième tour avec une exigence accrue d'intelligibilité.

Les remarques liminaires telles que formulées au point no 2 du présent rapport émergent d'une manière déterminante.

La constructibilité et le coût présumé de l'ouvrage sont pris en compte.

Sans vouloir établir une liste exhaustive de critères et conscient d'une forme de difficulté et d'arbitraire dans le découpage, le jury formule pour la critique des projets dix repères théoriques qui peuvent s'énoncer comme suit :

- a - Le contenu idéologique (ensemble d'idées traduisant une situation historique) pour l'école et pour l'espace de fête.
- b - Prise de possession du lieu, implantation et construction du site.
- c - L'institution.
- d - Le type ou le modèle d'organisation.
- e - Rapport au domaine bâti.
- f - Le projet et le concours comme réflexion possible sur l'architecture par opposition à une certaine forme de professionnalisme.
- g - Le cohérence architecturale soit :
le "tout organisé" selon un concept global auquel toutes les parties sont rapportées, qui explique toutes les parties et dans lequel les parties en sont la forme condensée et récapitulative.
La cohérence architecturale est à opposer aux situations infra-architecturales caractérisées par l'absence de règles de synthèse, situations dans lesquelles le tout tente d'être obtenu par amalgame de brides et morceaux plus ou moins disparates.

- h - L'espace architectural et sa matérialisation.
- i - La disposition relationnelle ou le "fonctionnement".
- j - L'économie générale du projet.

Remarque : Pour comprendre la critique des projets retenus au 3ème tour, il ne faut pas perdre de vue toutes les qualités qui leur ont été reconnues pour résister aux successives éliminations, aussi les remarques positives étant implicitement admises, le jury examine les projets plus particulièrement à la lumière des repères théoriques proposés.

Critique des projets

00025

- a - Dans sa volonté d'exprimer comme un condensé de village, le projet sacrifie trop à une idéologie équivoque et disponible pour toutes les interprétations. Une certaine promotion touristique fonderait-elle autrement sa réflexion ?
- b - Le projet exprime plus une manière d'implantation (organisation autour d'une place) qu'une volonté de construction du site, car on n'aurait alors pas accepté une proximité aussi indifférente de la salle de gymnastique/fête et de la colline par exemple, ainsi que la place de sport au sud-ouest selon un autre exemple.
Il faut cependant remarquer une intéressante attention à l'orientation de l'espace extérieur sur le couchant.
- c - L'institution n'est pas assumée en tant que telle.

- d - L'organisation générale ou le modèle proposé est celui d'une périphérie bâtie en forme de place à la définition plus ou moins aléatoire et capable d'évocation villageoise. Ce modèle paraît quelque peu obsolète tout au moins dans la forme du projet car l'auteur n'emprunte pas le passage obligé de la réinvention ou de la réinterprétation.
- e - Le rapport au domaine bâti est logique avec les choix du projet. Le modèle villageois domine et c'est là aussi une attitude pleine d'ambiguïté et de dangers. Les toitures banalisées (classes et salle gymnastique/fête) démontrent encore cette affirmation.
- f - Le jury n'a pas de remarque particulière à formuler sur ce point.
- g - Il faut remarquer dans ce projet une certaine détermination que l'on ne confondra pas avec la définition qui est proposée de "cohérence architecturale".
Le tout reste en forme d'amalgame.
- h - L'espace architectural pourrait être compris d'une manière moins pittoresque mais ce serait alors tout le projet qui devrait être repensé.
- i - L'organisation générale est satisfaisante et l'on pourrait imaginer que la scène occupe dans ce cas-là une position latérale par rapport à la salle et dans le prolongement de la place.
- j - L'économie générale du projet est assez bonne.

06890

- a - A propos du contenu idéologique, le projet exprime le tout des activités du corps et de l'esprit. On peut regretter qu'une certaine forme d'expression volumétrique assez banalisée en soit la conséquence. La salle de fête ne tente pas d'exprimer individuellement son rôle d'espace social collectif pour le village et c'est cohérent puisque ce rôle est dévolu à l'ensemble.

L'espace de fête extérieur ne marque pas une trop forte inclusion et révèle de ce fait sa disponibilité et son accessibilité. Le soleil de soir est reconnu et accueilli dans l'espace de fête.

- b - Le couple nature-bâtiment, soit colline brisée-bâtiment dans une situation franche d'en face, exprime d'une manière volontaire la prise de possession du lieu et somme toute sa "construction". L'espace ainsi formé est contrôlé et ses qualités sont évidentes.
- c - Le projet reconnaît l'institution et c'est juste; à ce propos, on aurait pu souhaiter une expression générale (notamment à propos des façades) plus dégagée ou plus indépendante de certaines constructions scolaires.
- d - Le modèle d'organisation auquel il est fait référence est choisi avec à-propos. Il mériterait d'être mieux exploité (groupement longiliforme sur réseau pétrifié de distributions horizontales).
- e - Dans sa relation au domaine bâti, le projet tire la conséquence de son choix à propos notamment d'une forme de marquage de l'institution et ne tombe pas dans le piège du mimétisme rural ou villageois. Il faut néanmoins remarquer que l'auteur n'assume pas complètement cette situation et se croit obligé de "diversifier" les toitures d'une manière assez arbitraire. C'est dommage !
- f - Le projet propose un bon niveau de réflexions sur l'architecture.
- g - La cohérence architecturale du projet devrait être plus forte. L'ensemble a beaucoup de difficulté à être pensé comme "un tout organisé". C'est pourtant ce que l'on pourrait attendre compte tenu des appréciations positives qui ont été formulées ci-dessus.
- h - A propos de l'espace architectural on peut remarquer que le projet ne s'engage pas beaucoup.

- i - Le "fonctionnement" du projet est très satisfaisant même si l'on peut regretter les deux entrées (salle de gymnastique/fête et école) dans leurs positions relatives (concurrence).
- j - L'économie générale du projet est assez bonne.

10252

- a - Comprises comme moments d'une même formation, les activités d'enseignement sont exprimées comme "tout" dans le projet. Ce point de vue n'exclut pas une forme de hiérarchie et corollairement une manière d'expression propre à renforcer la lisibilité de l'ensemble. La salle de fête est partie de l'institution et c'est l'ensemble qui l'exprime. L'espace de fête indique une forte volonté de disponibilité et d'accessibilité, toutes attentions susceptibles d'en renforcer la signification et la compréhension comme espace social collectif.
- b - Le projet comme construction du lieu exprime ici toutes la force d'un rapport au contexte de nature, non pas pour s'y enfouir ou s'y dissimuler, pas plus que pour laisser croire que l'acte de bâtir peut se comprendre sans assumer sa part à la reconstruction du paysage, d'un site ou d'un lieu. (Voir en opposition à cette remarque toutes les argumentations sur "l'intégration" par tentatives illusoire de respect des composantes morphologiques du terrain).
Le couple bâti/nature propose une intéressante dualité.
- c - Le projet reconnaît et assume intelligemment l'institution. C'est particulièrement explicite à propos de l'implantation, de l'orientation et de l'expression volumétrique générale qui sait faire allusion en les assimilant à quelques composantes majeures d'une autre institution, l'église.

Le socle bâti assume ce rôle pour l'église et le cimetière, dans le projet il est repris et l'on pourrait envisager qu'il serait plus "vraisemblable" s'il était partiellement occupé.

- d - L'organisation selon le modèle longitudinal fondé sur la matérialisation d'un parcours renforce l'interdépendance des parties en leur associant ici une référence au tout tel qu'il apparaît qu'aucune d'entre elles ne peut plus s'expliquer sans expliquer l'ensemble.
- e - Le projet ne sacrifie rien aux tentatives "d'intégration" plus ou moins mimétiques au domaine bâti régional. Il exprime clairement l'inanité de ce propos et marque une bonne attention à l'architecture.
- f - Les questions posées par le projet participent du débat contemporain et sont une contribution au ressourcement de la spécialité.
- g - La cohérence architecturale est ici une réalité appréhendable sans équivoque. On peut néanmoins regretter le traitement schématique des façades en général et des percements en particulier.
- h - L'espace architectural est bien compris par l'auteur dans ses termes synthétiques de parcours, limites, lumière, etc...
- i - Du point de vue relationnel et fonctionnel, le projet ne tient pas compte du désir du maître de l'ouvrage de pouvoir utiliser la salle de fête en l'associant directement à l'espace de fête.
L'école ou le groupe des salles de classes devrait offrir un hall ou quelque chose d'équivalent.
- j - Le projet aurait pu confirmer dans la vérification des mètres cubes à bâtir l'expression de relative compacité qui s'en dégage. L'économie générale du projet n'est pas démontrée.

13531

- a - Le projet exprime semble-t-il prioritairement l'idée d'un certain type de "centre scolaire" tout empreint d'efficacité. Parking, entrée, positions relatives des éléments préau, couvert, etc... renforcent l'expression de cette idée néanmoins tempérée par une intéressante proposition pour l'espace de fête qui reste relativement ouvert et accessible.
- b - Le schéma de base trouve une manière de prise de possession du site dans un geste de voisinage latéral avec la colline qu'il faut remarquer. C'est pour l'espace de fête une position "chaude" orientée au couchant. Le lieu n'est pas à proprement parlé "construit", le rapport bâtiment/lieu se satisfait d'une définition assez approximative.
- c - La reconnaissance de l'institution ne doit pas être confondue avec une certaine forme de compacité ou de massification. Le projet n'entre pas en matière sur ce thème.
- d - Le modèle d'organisation "en peigne" est relativement explicite mais on ne découvre pas la pertinence de sa récupération.
- e - Le projet ne surmonte pas la difficulté de l'expression d'un rapport non équivoque avec le domaine bâti environnant. C'est une sorte de camouflage qui est opéré sous de petites toitures, disposition étendue à la salle. L'espace interstitiel de liaison échappe à cette définition et c'est le toit plat qui offre ici ses services.
- f - Pas de remarque particulière sur ce point.
- g - Une certaine forme de cohérence peut être remarquée dans certains secteurs mais la définition de cohérence qui a été donnée se veut réductrice et il faut remarquer que l'ensemble reste un assez difficile compactage plus qu'une pâte homogène. Les toitures ne font sur ce point pas illusion.
- h - L'espace architectural est assez rigide dans sa définition et sa formalisation.

- i - Le dispositif relationnel exprime une certaine efficacité et n'appelle pas de remarque particulière du point de vue du fonctionnement.
- j - L'économie générale du projet est bonne.

31546

- a - L'ensemble d'idées traduisant une situation historique donnée, soit le contenu idéologique, peut être compris ici comme une manière de conformisme prudent, peu apte à porter un message significatif sur l'école, la fête, etc... L'architecture ne tente-t-elle pas toujours d'aborder cette question avant de la subir ? L'espace de fête n'est pas proposé, il est éventuellement cédé.
- b - Une attention à la nature dans le rapport de la masse bâtie à la colline boisée peut être comprise comme une volonté d'implantation sans que l'on perçoive une réelle construction du site.
- c - L'institution n'est pas assumée en tant que telle.
- d - L'organisation générale est celle des proximités volumétriques et relationnelles exprimées par des concrétions renvoyant aux constructions locales et émergeant de galettes périphériques réservées aux services. On veut accompagner un parcours (entrée) mais c'est entre des batteries de locaux sanitaires qu'il faut tenter de comprendre un geste d'accueil !
- e - Dans son rapport au domaine bâti, l'indécision est exprimée par les volumes périphériques et servants compris comme masses de maçonnerie qu'il faut opposer à un type rural ou villageois abondamment utilisé puisque s'y conforment en les neutralisant tous les espaces majeurs (classes - salle de gymnastique/fête).
- f - Le jury ne voit pas dans la proposition la tentative d'aborder une question de fond particulièrement utile au débat sur l'architecture.

- g - Le projet exprime une forme de cohérence par rapport aux objectifs qu'il s'assigne sans qu'il soit possible de parler de cohérence architecturale au sens de la définition qui a été proposée.
- h - L'espace architectural veut être obtenu d'une manière relativement libérée (accompagnement modulé du parcours par exemple) sans être pour autant l'espace libre moderne. C'est quelque chose qui aurait, dans le projet, accepté une meilleure définition. Le jury relève cependant une certaine forme d'habileté.
- i - L'organisation générale est bonne. Le groupe des classes et ses services est satisfaisant si on l'isole de ce qui a été dit à propos du voisinage de l'accès (cf. point d). La deuxième étape à réaliser sur l'appartement du concierge est certainement plus problématique que l'auteur l'imagine.
- j - L'économie générale du projet est bonne.

45654

- a - Le projet semble présenter tout d'abord une volonté de reconnaissance des activités intellectuelles et sportives. Ce qui aurait pu recouvrir une réelle intention apparaît finalement bien plus approximatif du point de vue de ce premier critère. La décomposition en deux groupes (école-salle) avec une expression résolument "villageoise" pour le groupe des classes alors que la salle emprunte à une certaine manière "d'architecture moderne" la banalisation de sa masse et de sa volumétrie, révèle ou exprime que cette problématique échappe à l'auteur. Classes, salle et place de fête entretiennent des rapports de voisinage et de proximité révélateurs bien entendu d'une idéologie mais réduite peut-être à la seule convenue.
- b - La prise de possession du site exprime plus une préoccupation d'économie du sol que l'acte de bâtir ou de participer avec la construction à l'établissement du lieu.

- c - L'institution n'est pas reconnue.
- d - Un modèle ou un type particulier d'organisation n'émerge pas dans la proposition.
- e - Le rapport au domaine bâti est bien conforme avec ce qui a été noté ici au point a. Selon un certain point de vue dit "d'intégration" on emprunte au modèle vernaculaire avec un intéressant souci de réinvention qui doit être remarqué dans ce projet. Pour la salle, irréductible selon ses dimensions, c'est une tentative de nivellement qui est opérée. Sur ces deux points, l'auteur est en rupture complète de tradition alors qu'il a par ailleurs et plus superficiellement des velléités de continuité.
- f - Le projet propose une discussion sur le thème de la réinvention quand bien même cette réinvention est-elle limitée à l'expression des façades sans engager le plan ce qui est paradoxal.
- g - Une relativement bonne cohérence architecturale est comprise d'une manière assez restrictive puisque l'auteur procède par décomposition en sous-ensembles (les classes, la salle, les annexes).
- h - A l'absence d'une vision globale pour le thème on peut opposer une manière homogène pour l'espace et ce, sans attention particulière à ce que, pour la salle, la position semi-enterrée par exemple pourrait supporter d'évocation et de suggestion.
- i - Du point de vue de l'organisation et des relations le projet est assez clair mais appelle toutefois une remarque à propos de la promiscuité classes / place de sport.
- j - L'économie générale du projet est bonne.

54321

- a - L'emphase mise sur la salle pourrait être interprétée comme une volonté de valorisation du sport et (ou) de la fête. Il n'est toutefois

pas possible de se déterminer avec assurance, l'espace extérieur de fête marquant une inclusion propre à éloigner la signification d'espace social et communautaire de la salle et la valorisation de l'espace de sport apparaissant alors un peu arbitraire dans le contexte et la forme proposée.

- b - Il faut remarquer un intéressant vis-à-vis colline/salle mais cette position qui pourrait recouvrir une notion de construction du lieu est aussitôt contredite par une concrétion de petites annexes (les salles de classes, etc...) traitées en parfaite ignorance de la capacité d'évocation du concept entrevu et noté ci-dessus. La prise de possession du site se fait bien plus par touches successives sans porter une volonté explicite pour l'ensemble du projet et pour l'ensemble du lieu. La salle, les classes et les annexes à l'ouest comme autant de manières jusqu'à épuisement du programme.
- c - La salle aurait pu véhiculer comme une reconnaissance condensée de l'institution mais compte tenu de ce qui a été dit en a, il n'est pas possible de se déterminer.
- d - Le modèle d'organisation, si c'est celui de l'espace central contrôlé et de convergence, n'est pas assumé en coupe (contrebas des classes). Il exprime une indétermination regrettable pour le projet.
- e - Si l'expression de la salle se démarque des références à une certaine architecture locale, l'espoir qu'elle représente est bien vite contredit par le mimétisme très discutable choisi pour le groupe des classes. C'est encore une troisième manière de faire qui est retenue pour les annexes et l'appartement du concierge à l'ouest.
- f - Il n'y a pas de remarque particulière à formuler sur ce point sinon en forme de regret à propos de la salle, mais cet élément peut-il être isolé du tout ?
- g - Si l'on note la sectorisation (salle - classes - annexes) et la tentative du tout par amalgame alors il faut remarquer un niveau général de

cohérence architecturale assez mal compris, remarque tempérée un peu dans le secteur de la salle, mais alors absence totale de cohérence architecturale pour tout le rapport des salles de classes avec le soutènement de la plateforme dans lequel elles trouvent leurs services et leur distribution. C'est là aussi un amalgame d'objets disparates (le mur de soutènement, puis les services - par exemple, mur et services additionnés et non pas composés), etc...

- X m
- h - La diversité des expressions n'est pas accompagnée dans le projet par un traitement approprié de l'espace et c'est un point qu'il faut regretter.
 - i - La disposition relationnelle et de fonctionnement exprime la nécessité de finalement tout relier. Ce pourrait être autre chose. A part cela et selon une définition peut ambitieuse "ça fonctionne". L'éclairage de la salle de gymnastique reste néanmoins insuffisant.
 - j - L'économie du projet est satisfaisante.

4. CLASSEMENT, ATTRIBUTION DES PRIX ET ACHAT

Après avoir étudié très complètement les sept projets restants, le jury constate à l'unanimité que le projet no 10252, malgré ses très grandes qualités architecturales, ne répond pas strictement à quelques points tels que formulés dans le programme.

Il s'agit notamment de l'absence de hall d'entrée du groupe scolaire, de l'absence d'ouverture directe de la salle de gymnastique/fête sur la place de fête.

En conséquence, il est contraint de l'éliminer de l'attribution des prix et propose qu'il fasse l'objet d'un achat.

Avant de procéder au classement des projets, le jury revoit encore une fois l'ensemble des projets et constate que ses réflexions et observations antérieures n'appellent pas de remarques particulières.

Le jury procède alors au classement et à l'attribution des prix :

1er prix	no	06890	fr	8'000.-
2ème prix	no	45654	fr	5'000.-
3ème prix	no	31546	fr	4'500.-
4ème prix	no	00025	fr	3'500.-
5ème prix	no	54321	fr	3'000.-
6ème prix	no	13531	fr	2'000.-
Achat	no	10252	fr	4'000.-

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conformément à l'art. 48 du règlement SIA, no 152, "Règlement des concours d'architecture", le jury constate au vu des qualités des projets présentés, qu'il n'est pas en mesure de proposer sans autre l'attribution du mandat d'exécution à l'un des projets primés ou acheté. Il demande donc au maître de l'ouvrage d'inviter les auteurs des projets suivants : nos 06890 et 10252, à poursuivre leur travail en forme d'étude complémentaire indemnisée forfaitairement par un montant de fr 3'000., chacun.

Le jury fonctionnera comme commission d'experts.

Etabli à Montana-Village, le 13 février 1981

Le jury : MM. Bernard ATTINGER, président
Vincent MANGEAT
Arnold MEICHTRY
Jean-Louis REY
Jérémie ROBYR
Jean-Pierre BRAUNE, suppléant

6. OUVERTURE DES ENVELOPPES

Arrivé au terme de son mandat, le jury procède
à l'ouverture des enveloppes

Les lauréats sont les suivants :

- 1er prix no 06890
Groupe d'UA Urbanisme-Architecture
Charles-André MEYER, arch. EPFZ-SIA-FSAI ,
Pierre BAECHLER, architecte SIA-FSAI
Roby JORDAN, urbaniste FUS
Sion
- 2ème prix no 45654
Hervé ROBYR, architecte ,
Sion
- 3ème prix no 31546
Ed. FURRER et P. MORISOD, arch. FAS-SIA ,
Sion
- 4ème prix no 00025
Jean CAGNA, Peter SCHLEGEL ,
Sion
- 5ème prix no 54321
Michel ZUFFEREY, arch. EPFL-FSAI-SIA ,
Sierre
- 6ème prix no 13531
Bureau d'architecture André BORNET ,
collaborateur MM Michel CLIVAZ
Yves COPPEY
Guy BAUMGARTNER
- Achat no 10252
John CHABBEY, architecte EPF
Collaborateur Michel VOILLAT, architecte EPF
Ayent

Le Président du jury